



UNION INTERPARLEMENTAIRE
122^{ème} Assemblée et réunions connexes
Bangkok (Thaïlande), 27 mars - 1^{er} avril 2010



Réunion des femmes parlementaires
Point 3b)

FEM/15/3b)-Inf.1
15 mars 2010

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Activités liées au genre de l'Union interparlementaire

b) Elections au Comité de coordination

NOTE D'INFORMATION

La 15^{ème} Réunion des Femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son comité de coordination, pour remplacer les représentantes régionales titulaires et suppléantes dont le mandat vient à expiration en avril 2010, ainsi que les parlementaires ayant perdu leur siège.

Les postes à pourvoir sont :

- une représentante régionale titulaire et une représentante régionale suppléante par groupe géopolitique, pour un mandat de quatre ans;
- une représentante régionale suppléante du GRULAC pour pourvoir le siège laissé vacant (fin de mandat : 2012).

L'article 31.1c) du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose que le Comité de coordination est composé de deux représentantes titulaires et deux suppléantes de chacun des groupements géopolitiques de l'Union interparlementaire, élues avec un mandat de quatre ans et qu'une suppléante de chaque représentante régionale est élue lors de la même élection

L'article 31.2 dispose que les représentantes régionales et leurs suppléantes sont élues par la Réunion des Femmes parlementaires, sur proposition des femmes parlementaires de leurs groupements géopolitiques respectifs qui doivent présenter autant de candidatures que de sièges à pourvoir. Les élections au Comité de coordination ont lieu tous les deux ans, pour renouveler la moitié des membres du Comité dont le mandat de quatre ans a pris fin. Une titulaire et une suppléante représentant chaque groupe géopolitique seront donc renouvelées tous les deux ans.

Les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de membres du Comité de coordination ne sont pas rééligibles en tant que représentantes régionales titulaires. De même, les femmes parlementaires qui achèvent leur mandat de représentante suppléante régionale ne sont pas non plus rééligibles en tant que représentante régionale suppléante; par contre, elles sont éligibles au poste de représentante titulaire.

Les groupes géopolitiques doivent soumettre les candidatures par écrit. Les parlementaires de l'UIP qui souhaiteraient soumettre des candidatures à titre individuel doivent les soumettre exclusivement à leur groupe géopolitique. Chaque candidature doit être accompagnée d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes au maximum) de la candidate en anglais et/ou en français seulement pour distribution aux participants. Les Groupes géopolitiques devront présenter les candidatures par écrit, au plus tard le lundi 29 mars avant 18 heures.

Calendrier

Conformément aux dispositions du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, les élections auront lieu au cours de deux séances spéciales, qui se dérouleront le mercredi 31 mars :

- A la première séance (14 à 15 heures), seront élues les représentantes régionales titulaires et suppléantes. Immédiatement après cette élection, le Comité de coordination nouvellement constitué se réunira à huis clos pour désigner les candidates aux postes de présidente et de première et deuxième vice-présidentes du Comité.
- A la deuxième séance (16 heures à 16 h.30), ces candidatures seront soumises à approbation.

Election de la Présidente et des Première et Deuxième Vice-Présidentes du Comité de coordination : règlement et procédure

L'article 32 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires dispose qu'«*après chaque renouvellement des représentantes régionales, tous les deux ans, la Réunion des Femmes parlementaires élit, sur proposition du Comité de coordination, la Présidente, la Première Vice-Présidente et la Deuxième Vice-Présidente du Comité parmi des parlementaires de régions différentes*». Cette élection aura lieu à huis clos le 31 mars lors d'une séance extraordinaire du Comité de coordination (15 à 16 heures)

POSTES A POURVOIR LORS DE LA 122^{ÈME} ASSEMBLEE

Comité de coordination des Femmes parlementaires

REPRESENTANTES REGIONALES DONT LE MANDAT SE TERMINE EN AVRIL 2010 (Les postes vacants sont aussi à pourvoir)

Pour le Groupe africain ::

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Ms. L. S. Changwe (Zambia)	Poste vacant	avril 2010

Pour le Groupe arabe :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Vacant	Ms. S. Greiss (Egypt)	avril 2010

Pour le Groupe de l'Asie et du Pacifique :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Ms. P. Cayetano (Philippines)	Ms. P. Kaur (India)	avril 2010

Pour le Groupe Eurasie :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Ms. B. Baimagambetova (Kazakhstan)	Poste vacant	avril 2010

Pour le Groupe latino-américain :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Ms. M. Xavier (Uruguay)	Poste vacant	avril 2010

Pour le Groupe des Douze Plus :

Représentantes titulaires :	Représentantes suppléantes :	
Ms. A. Clywd (United Kingdom)	Poste vacant	avril 2010

AUTRE POSTE A POURVOIR (jusqu'à a fin du mandate en 2012)

Pour le Groupe latino-américain :

Représentantes suppléantes :		
Poste vacant		avril 2012